

# *Formulaire de candidature*

## *Année universitaire 2025-26*

### Étudiants en L2 Droit-Histoire et L2 Droit Accord Bilatéral

## Université de Sherbrooke, Québec – Canada



Dossier à déposer au plus tard le 04 février 2025 à 12h  
**au Bureau des Relations Internationales**  
de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion (**Bureau 112**)  
**et par mail** à l'adresse : [ri-deg@univ-angers.fr](mailto:ri-deg@univ-angers.fr)  
en précisant : Dossier de candidature pour l'Université  
de Sherbrooke

#### **Pièces à joindre obligatoirement au dossier :**

- Une photo d'identité pour la version imprimée (*à coller sur le formulaire de candidature*) ;
- Une photocopie des relevés de notes du bac, des années d'études après le bac et une capture d'écran de votre ENT pour le premier semestre 2024-2025 ;
- Un CV ;
- Une lettre de motivation en français dans laquelle vous aborderez également votre projet professionnel (*non manuscrite*) ;
- Si vous êtes sélectionné(e), une fiche d'engagement vous sera demandée pour confirmer votre mobilité.

#### **Adresse en cas d'envoi du dossier par courrier :**

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion  
Bureau des Relations Internationales – 112  
13 Allée François Mitterrand, BP 13 633  
49 036 ANGERS Cedex 01

# ***Formulaire de candidature***

## ***Année universitaire 2025-26***

### **Étudiants en L2 Droit-Histoire et L2 Droit Accord Bilatéral**

## Université de Sherbrooke, Québec – Canada

#### **Formulaire de candidature à compléter :**

NOM (en majuscules)\* :

Prénom\* :

Numéro d'étudiant\* (**impératif**) :

Adresse postale\* :

Téléphone\* :

Adresse e-mail étudiante\* :

Adresse e-mail personnelle :

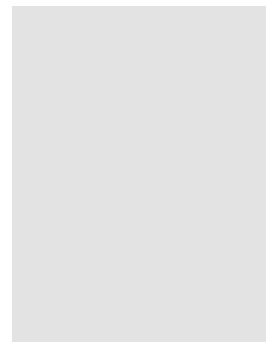
Avez-vous déposé un dossier de candidature Erasmus+\* : oui                      non

Si oui, quelle est votre priorité\* : Université de Sherbrooke                      Erasmus+

Photo à coller **pour le dossier en version papier**

Date\* :

*\*Champs obligatoires*



## **LES RÈGLES QUI DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES DANS LE CADRE D'UN DÉPART EN L3 DROIT-HISTOIRE**

- 1.** Vous ne devez pas candidater pour cette université dans le cadre du programme BCI.
- 2.** Le départ doit se faire au semestre 5, soit le premier semestre de l'année de L3.
- 3.** Un crédit québécois correspond à 2 crédits ECTS. Votre programme de cours (Learning agreement) devra comprendre si possible un nombre de crédits correspondant à la maquette à Angers. Ce programme sera établi après la période de sélection et en tenant compte des informations qui seront données par l'université de Sherbrooke.
- 4.** Ce programme de cours devra être validé par vos responsables pédagogiques de Licence Droit-Histoire (Monsieur Didier Boisson et Madame Anne-sophie Hocquet) et signé par la responsable des échanges en Droit (Madame Solène Ringler).
- 5.** La sélection est réalisée par la commission RI Droit dont Madame Solène Ringler et le Vice-Doyen RI, Madame Catherine Deffains-Crapsky, font partie.

## **LES RÈGLES QUI DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES DANS LE CADRE D'UN DÉPART EN L3 DROIT**

- 1.** Seul un départ au semestre 5 est possible.
- 2.** Si vous avez candidaté dans le cadre du programme BCI vous ne pouvez pas candidater dans le cadre de cet accord bilatéral.
- 3.** Un retour d'expérience vous sera demandé à l'issue de votre mobilité afin de le mettre à disposition des autres étudiants sur l'espace moodle « Relations Internationales DEG Mobilité sortante ».